

INFO

Accueil - Surveillance - Magasinage

NUMÉRO SPÉCIAL

Suites de la grève
des 22 et 23 juin 2005

NOTRE MOBILISATION A PERMIS DE GRANDES AVANCÉES POUR TOUTE LA FILIÈRE

C'est toujours la même histoire ...

Les agents de la Culture ont pu le vérifier en de nombreuses occasions : les autorités ministérielles et les responsables d'établissements ne prêtent vraiment une oreille à nos revendications que lorsqu'ils sont face à des personnels massivement mobilisés, organisés, déterminés à en découdre, et à des organisations syndicales unies dans la lutte.

... Et nous en arrivons chaque fois à la même conclusion : TOUS ENSEMBLE RASSEMBLÉS DANS L'ACTION, nous obtenons d'indéniables avancées.

C'est encore une fois ce que vient de montrer le mouvement des personnels de la filière accueil, surveillance et magasinage qui a vu plusieurs centaines d'entre nous (dans les musées, les monuments historiques, les archives, les établissements d'enseignement, etc.) participer à la grève des 22 et 23 juin derniers à l'appel de l'intersyndicale CGT, CFDT, CFTC, FSU, SUD et UNSA.

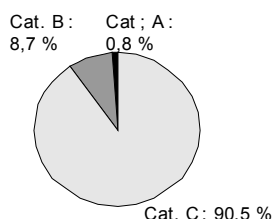
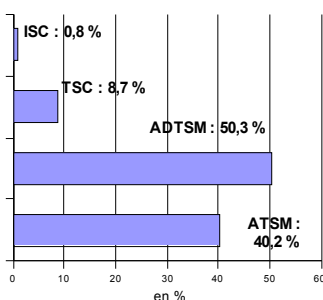
Des revendications justes

pour les personnels et le service public culturel :

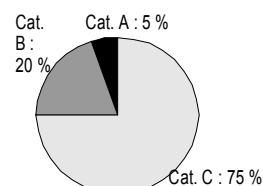
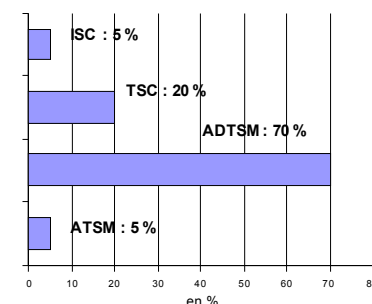
Chacun s'en souvient, l'enjeu central de ce mouvement était double. Notre plate-forme revendicative comprenait en effet comme premiers points :

- **des créations de postes très significatives dans les 3 catégories C, B et A** (nous estimons toujours les besoins des services et des établissements du ministère à hauteur de 400 emplois pour cette seule filière),
- **une revalorisation de nos carrières, nécessitant un très grand nombre de transformations d'emplois, pour atteindre en 4 ans :**
 - ▶ **5 % d'ATSM** (agents techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage, cat. C)
 - ▶ **70 % d'ADTSM** (adjoints techn. d'accueil, de surveillance et de magasinage, cat. C)
 - ▶ **20 % de TSC** (techniciens des services culturels, catégorie B)
 - ▶ **5 % d'ISC** (ingénieurs des services culturels, catégorie A)

Rappel de la situation actuelle (filière ASM en 2005)



Notre revendication au terme des 4 ans



Nous exigeons également (en résumé) :

- l'intégration très rapide de tous les actuels ATSM en ADTSM par concours internes réservés et exclusivement axés sur la pratique professionnelle,
- la modification complète des conditions de recrutement pour chacun des corps de la filière pendant une période transitoire de 4 ans, afin que soient très fortement augmentées les possibilités de promotion interne à l'intérieur même de la filière ASM (recrutements internes, dont les épreuves doivent essentiellement porter sur la pratique professionnelle, et promotions de corps au tour extérieur) ; ces aménagements sont

incontournables pour permettre réellement aux personnels de la filière d'accéder dans les faits à un corps et à une échelle de rémunération supérieurs,

- enfin, une augmentation de 33 % de la prime de sujétions spéciales (qui est attachée au statut des agents et donc non modulable) ainsi qu'une totale transparence sur les niveaux des régimes indemnitaires versés dans chaque établissement, chaque service, etc. (et, sur la base de cet état des lieux, nous exigeons que soient revalorisés les montants les plus faibles dans un strict souci d'équité entre agents).

Un conflit qui fera date dans l'histoire de la filière accueil, surveillance, magasinage

Après deux importantes journées de grève et trois réunions de négociations avec le Cabinet du Ministre et la DAG, d'incontestables améliorations ont été obtenues pour l'ensemble de la filière.

⇒ Les plus significatives concernent les transformations d'emplois puisque le ministère s'est finalement engagé, sur une durée n'excédant pas 5 ans :

- à transformer environ 1070 emplois d'ATSM en ADTSM.

L'effectif des ATSM passera donc de 1420 (aujourd'hui) à environ 350.

Au total, 4/5^e des ATSM actuellement en fonction devraient être intégrés dans le corps des ADTSM.

- à augmenter très sensiblement la proportion des TSC et celle des ISC.

Fin 2010, le nombre de TSC devrait avoisiner les 600, ce qui représente le double de l'effectif actuel.

Mécaniquement, cela accroît très fortement les possibilités, pour un ADTSM ou un ATSM, d'accéder à la catégorie B. Au terme des 5 ans, il y aura en effet, dans cette filière, environ 1 TSC pour 5 agents de catégorie C, contre 1 pour 10 aujourd'hui.

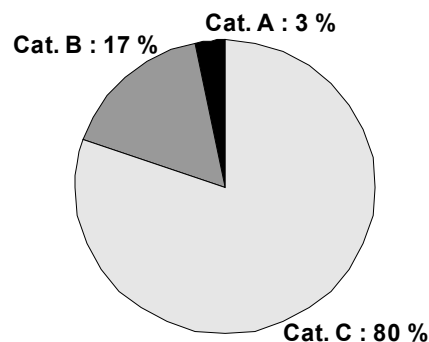
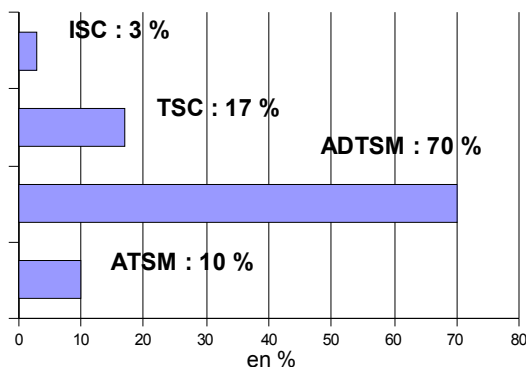
Enfin, le nombre d'ISC devrait passer de 28 (actuellement) à environ une centaine, ce qui constitue une réelle avancée pour le passage de B en A.

AU TOTAL, LE PLAN DE TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS AINSI OBTENUES GRÂCE À NOTRE MOBILISATION DOIT ABOUTIR, À L'HORIZON 2010, AU RÉSULTAT SUIVANT :

Nouvelle répartition des emplois (par corps)

Nouvelle répartition des emplois (par catégories)

dans la filière ASM, fin 2010 :



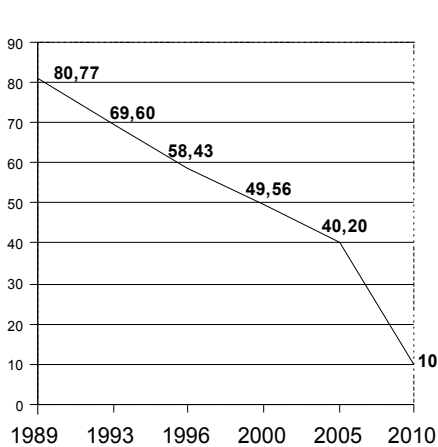
Bien sûr, cela reste encore insuffisant au regard de notre plate-forme revendicative, mais un grand pas vient tout de même d'être réalisé. **JAMAIS EN EFFET, DANS TOUTE L'HISTOIRE DE LA FILIÈRE, NOUS N'AVIONS ATTEINT DE TELS CHIFFRES !**

En recherchant dans nos archives, nous sommes remontés jusqu'en 1989, première année du statut unifié de la surveillance :

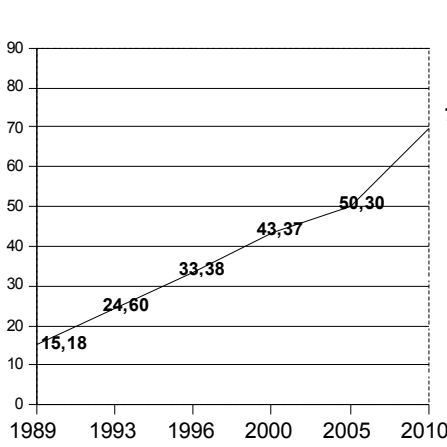
proportion de chacun des corps dans l'ensemble de la filière ASM en % ↓	1989	1993	1996	2000	2005	Perspective 2010
% des ATSM	80,77	(1) 69,60	58,43	49,56	40,20	10 %
% des ADTSM	(2) 15,18	24,60	33,38	43,37	50,30	70 %
% total de la Cat. C	(3) 95,95	94,20	91,81	92,93	90,50	80 %
% des TSC	(4) 4,05	5,80	8,19	6,92	8,70	17 %
% des ISC	X	X	X	(5) 0,15	0,80	3 %
effectif total de la filière (chiffres arrondis)	2270	2580	2990	3320	3530	(non connu)

(1) année de sortie du statut de TSC (2) « agents techniques » à l'époque (3) « agents-chefs » à l'époque (4) « inspecteurs » à l'époque (5) le corps des ISC n'a été créé qu'en 1998

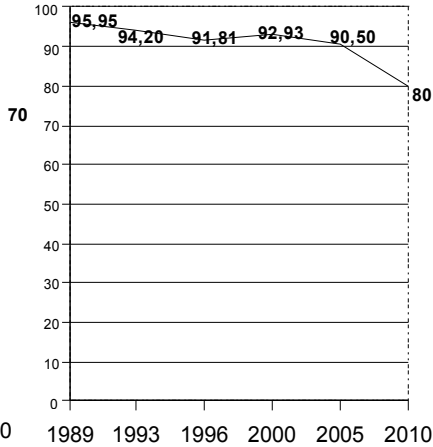
Proportion des emplois d'ATSM
dans la filière ASM (en %)



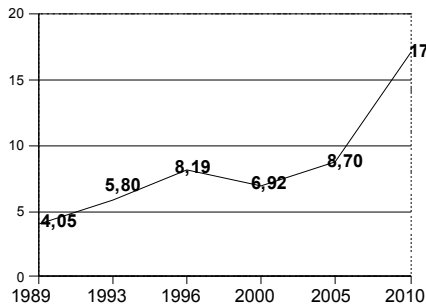
Proportion des emplois d'ADTSM
dans la filière ASM (en %)



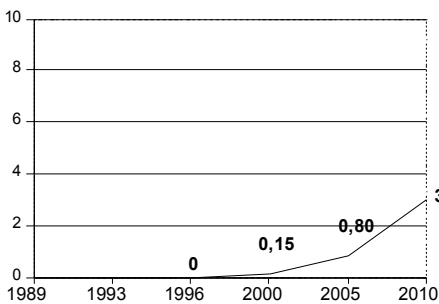
Proportion des emplois de cat. C
dans la filière ASM (en %)



Proportion des emplois de TSC
dans la filière ASM (en %)



Proportion des emplois d'ISC
dans la filière ASM (en %)



Ces mesures, si longtemps attendues, ouvrent la possibilité à environ 1300 à 1400 collègues de passer dans un corps de catégorie supérieure. Et encore, ce n'est là qu'une première étape puisque le ministère a admis qu'au terme de ce plan de 5 ans, une seconde discussion s'ouvrirait sur de nouvelles transformations d'emplois.

⇒ **S'agissant des créations d'emplois**, la discussion est pour l'instant demeurée bloquée puisque, nous avance-t-on, le Gouvernement entend poursuivre sa politique d'austérité budgétaire et de réduction des dépenses publiques. Le Cabinet du Ministre s'est par conséquent refusé à ouvrir des négociations en tant que telles, mais nous l'avons tout de même contraint, après d'âpres et de longs échanges, à affirmer par écrit : « qu'il convient de mener une politique active d'emploi en accompagnement de la valorisation du patrimoine (monuments, musées, archives).... sans exclure, si le contexte budgétaire le permet, les nécessaires créations d'emplois ».

Pour la résorption du sous-effectif endémique qui sclérose nos services et établissements, de vraies perspectives sont donc ouvertes : il ne faut évidemment pas relâcher la pression et, plus encore, nous devons amplifier notre mobilisation dès la rentrée.

En outre, nous devons rester particulièrement vigilants face à toute tentative d'introduction de la sous-traitance sur des missions actuellement assurées par des agents de la filière ASM ... car, dans nos trois réunions, le Cabinet du Ministre l'a systématiquement évoqué.

Nous avons par ailleurs obtenu qu'un état des lieux détaillé des effectifs soit réalisé dès l'automne 2005, en y associant les organisations syndicales, dans tous les secteurs où les emplois de la filière ASM sont représentés.

Nous devons donc dès maintenant, tous ensemble, identifier et faire remonter tous les besoins (postes vacants et postes à créer) : ce sera un point d'appui très fort dans de futures négociations.

⇒ **S'agissant des conditions exceptionnelles d'accès aux corps d'adjoints, de TSC et d'ingénieurs**, nous avons rappelé à la DAG, lors de la 1^{ère} réunion technique le 4 juillet, que nos revendications sur ce sujet étaient un moteur important de la mobilisation des personnels. Il est donc nécessaire que les futures dispositions dérogatoires et transitoires (pendant la durée du plan) tiennent compte de nos demandes :

- Des concours internes exceptionnels, ouverts aux seuls agents de la filière et dont les épreuves reposent essentiellement sur la pratique professionnelle ;

- Une proportion plus importante de promotions au tour extérieur.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point ultérieurement, lors des prochaines réunions avec l'administration.

⇒ **S'agissant enfin des mesures indemnitaires**, le ministère s'est pour l'instant contenté de « prendre en compte la demande de rattrapage de la prime de sujétions », mais sans indiquer précisément quand il procèderait à cette remise à niveau.

Pour la CGT-Culture, cette réponse est inacceptable et nous continuerons donc, dans nos rencontres régulières avec le Cabinet du Ministre, à remettre ce sujet sur la table jusqu'à obtenir satisfaction.

Enfin, concernant la « transparence » sur les primes, la DAG renvoie à la mise en place du groupe de travail ministériel créé spécialement sur cette question (suite à la demande de la CGT-Culture) et qui se réunira pour la première fois probablement en octobre.

Sur l'ensemble des éclaircissements nécessaires sur ces derniers sujets, la CGT- Culture interpellera autant que de besoin les autorités ministérielles et nous vous ferons connaître très prochainement les réponses apportées à toutes nos questions.

Paris, le lundi 4 juillet 2005

✂.....

Bulletin d'adhésion à la CGT-Culture

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

mel :

Service :

*A retourner à la CGT-Culture, 12 rue de Louvois, 75002 Paris
tél. 01 40 15 51 70, fax 01 40 15 51 77, mél cg-culture@culture.gouv.fr*